

AR PREFECTURE

017-200041523-20210323-DEC115\_2021-AU  
Reçu le 23/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 115 / 2021  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).*

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer ;

- Pour le Centre de transfert et la déchetterie de Guitinières, un contrat de location avec PHLD DEVELOPPEMENT, d'une durée de 48 mois et d'un montant mensuel de 1 298 € (350 € HT pour la déchetterie de Guitinières et 948 € HT pour le Centre de transfert de Guitinières).

Fait à Jonzac,

Le 22 MARS 2021

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**